Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 26 (1918)

Heft: 9

Artikel: Epidémie de Grippe : intervention des sections

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683101

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Par son éloquent et généreux appel, le Comité de la Croix-Rouge supplie qu'une entente que les armées s'engageraient à observer loyalement, intervienne immédiatement pour arrêter l'usage de ces gaz.

Avec tout autre adversaire, si la question eût pu se poser, les Puissances Alliées n'hésiteraient pas à adhérer sans réserve à une semblable proposition. Ils l'ont agréée en 1899 et en 1907 ; ils sont prêts à l'agréer vis-à-vis de quiconque tient sa parole.

Mais vis-à-vis de l'Empire allemand et de ses subordonnés, si cette entente intervenait, quelle garantie les Puissances Alliées auraient-elles que le nouvel engagement serait mieux observé que le précédent ? Cet engagement pourrait-il être plus formel, plus solennel, aurait-il plus de valeur que celui déjà si formellement et si solennement pris par l'Empire allemand, et dont il s'est joué dès qu'il a cru y trouver son avantage ?

Malgré tout, si le Gouvernement Allemand déclare aujourd'hui qu'il se rallie à la proposition de la Croix-Rouge relative à la cessation de l'emploi des gaz, et offre des garanties nouvelles, détaillées et efficaces assurant qu'un accord à cet égard sera observé par lui, les Gouvernements Alliés ne se refuseront pas à examiner cette proposition dans l'esprit le plus libéral. Mais en l'absence de semblables garanties les Gouvernements Alliés manqueraient à leur devoir en ne recourant pas à tous les moyens qui leur paraîtront propres à mettre leur adversaire hors d'état de nuire. »

En même temps que les Puissances de l'Entente nous adressaient cette note, elles la faisaient paraître dans la presse.

Au nom de son Gouvernement, la Légation d'*Autriche-Hongrie*, par lettre du 22 mai, répondait que l'Empereur d'Autriche serait disposé à interdire l'emploi des gaz asphyxiants et vénéneux comme moyen de guerre à condition que tous les Etats belligérants émissent la même prohibition pour leurs armées. »

Cette fois, ce fut au tour de l'*Allemagne* de garder officiellement le silence.

Epidémie de Grippe. Intervention des sections.

Jusqu'ici (21 août), douze sections ont répondu à notre appel de nous adresser des rapports; ce sont celles de *Colombier, Chaux-de-Fonds, Delémont, Genève (2), Lausanne, La Tour-de-Peilz, Le Locle, Nyon, Porrentruy, Tavannes* et *Vevey*.

Nous savons que plusieurs autres sociétés ont été mises à contribution, aussi voulons-nous attendre jusqu'au *15 septembre* avant de collationner les rapports, et nous invitons les *sections de la Croix-Rouge* et *celles des samaritains* à nous adresser leurs compte-rendus avant cette date.

La Rédaction.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Croix-Rouge genevoise. 28 juillet 1918. Dès le début de l'épidémie de grippe à Genève, la colonne de transport de la Croix-Rouge genevoise a été mobilisée militairement à la caserne pour les soins à donner aux malades.

Le Comité a prêté jusqu'à ce jour à la ca-